

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 9 avril 2025.

Décision : Choix des candidats - MAPA « Aires de Jeux/Sports »

Les candidats retenus pour le marché à procédure adaptée cité en objet sont les suivants :

- Lot 1 – « Aire de jeux 0-6 ans » : ATMOSPHERES – CLEAN NATURE
- Lot 2 - « Aire de jeux 6-12 ans » : SAS RECREACTION
- Lot 3 - « Terrain multisports » style City-Parc grillagé : ATMOSPHERES – SARL CLEAN NATURE
- Lot 4 - « Aire de Fitness » : ALTRAD COLLECTIVITES
- Lot 5 - « Court de tennis » : SPTM

Ces derniers ont été reçus afin de mettre en place les calendriers de chantiers et de réunions.

Le groupe de jeunes associés à la réflexion du City Parc sont tenus informés du suivi du dossier.

Il est décidé du report de la présente Décision, à la prochaine séance de conseil municipal.

2025/024 – Délibération : Validation des plans d'avant-projets simplifiés (APS) - Maison médicale et logements associés + rénovation mairie

Le cabinet d'architectes retenu par la SPL AUDEO 81 a réalisé des plans pour les 2 projets, qui, après présentation aux élus, sont validés. Quelques remarques cependant sont faites, notamment sur la possibilité d'amélioration visuelle du bâtiment en façade, sur les normes PMR ainsi qu'une suggestion sur l'agrandissement de la chambre du logement T3. Après information de ces éléments à l'architecte, les permis de construire vont pouvoir être déposés.

Adopté à l'Unanimité.

Quelques remarques sont actuellement en cours de réflexion :

- Lancement des travaux des 2 projets en même temps ?
- Lieu de transfert de la mairie durant les travaux (local santé/salle de réunion/algeco...) ?

2025/025 – Délibération : Mise en non-valeur

La Trésorerie de Gaillac nous informe devoir passer en non-valeur des impayés relatifs à un créancier dont la facturation est relancée à son égard depuis 2013 pour un montant s'élevant à 2 256,35€.

Il est demandé à la commune de prendre en compte ces sommes sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder et à signer la manipulation comptable relative à cet effet.

Adopté à l'Unanimité.

2025/026 – Délibération : Promesse d'achat parcelles « Les Gabachols »

Suite à la décision d'intention d'achat foncier validée lors de la séance du 19/03/2025 (délibération n° 09/2025), la SAFER est entrée en contact avec la commune afin d'établir la promesse d'achat des parcelles non bâties suivantes :

A 907, 910, 1117, soit une surface de 54a83ca pour un montant de 5 490,18€ et 658,82€ de frais SAFER.

Les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour transmettre ce dossier au Notaire de la commune,
- Accepte le montant cité pour l'achat des terrains ainsi que les frais SAFER
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2025.

Pour rappel, l'acquisition de ces parcelles aura un but d'intérêt général permettant de mieux appréhender l'éventuel projet de barreau routier nécessitant un rond-point sur la RD 988 à hauteur de ces parcelles.

19h24 : Suspension de séance – Autorisation d'intervention donnée à Mme BARDY Monique

19h26 : Reprise de séance

Adopté à l'Unanimité.

2025/027 – Délibération d'intention : Echanges à l'amiable exceptionnel - SAFER

Monsieur le Maire développe la nécessité d'envisager des échanges à l'amiable entre agriculteurs.

Les Elus mandatent le Maire pour entrer en contact avec la SAFER.

Adopté à l'Unanimité.

2025/028 – Délibération : Convention d'engagement dans le développement du « Savoir-Nager » - Régularisation saison 2024

Il s'agit de régulariser par convention, l'utilisation du site de baignade en milieu naturel lors de la saison 2024. La communauté d'agglomération pourra ainsi régulariser la participation financière liée aux séances des écoles bénéficiaires (Rivières et Lagrave).

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer ladite convention

Adopté à l'Unanimité.

2025/029 – Délibération : Convention d'engagement dans le développement du « Savoir-Nager » - Saison 2025

Il s'agit de renouveler par convention, l'utilisation du site de baignade en milieu naturel pour la saison 2025. La communauté d'agglomération participera financièrement aux séances de l'école bénéficiaire (Rivières).

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer ladite convention

Adopté à l'Unanimité.

2025/030 Délibération : Rétrocession de l'espace vert intersection « Rue des Vergers/Rue des Aulnes »

Monsieur le Maire, explique qu'il est question de rétrocéder à un couple d'administrés une partie de l'espace vert communal, sans l'arrondi, de façon à rester aligné aux limites séparatives des propriétés voisines. Cette parcelle nouvellement créée porte désormais pour section et numéro de cadastre : AB 275 dont la superficie est de 98m2. Il est prévu qu'une clôture végétale orne cette nouvelle parcelle. La rétrocession est fixée au prix de 3€ le m2.

Condition étant faite que cet espace ne devra pas être constructible.

Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de M. et Mme BOIN, propriétaires du « 2 Impasse des Trembles – 81 600 RIVIERES ».

Adopté à la Majorité (*Mme BERMES M.C* contre ; *Mme FERRET M. et M. MANEN C. s'abstiennent*)

2025/031 – Délibération : Décision Modificative – Devis toiture chapelle

Afin de pouvoir honorer la future facture liée au devis de travaux de renfort de ferme à la chapelle de la Courtade, d'un montant de 10 850€ HT, il y a lieu de procéder à une manipulation comptable :

Afin de finaliser cette acquisition, une manipulation comptable est nécessaire de la façon suivante :

- Article 231 - Opération 246 « Bâtiments communaux » : - 3 000€ (*dépenses*)
- Article 2138 - Opération 255 « Eglise/chapelle » : + 3 000€ (*recettes*)

Adopté à la Majorité (*M. CHOPO Guy s'abstient*)

2025/032 – Délibération : Création d'un emploi permanent au grade de Rédacteur (DCE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'il convient de créer un emploi de Rédacteur suite à promotion interne, afin d'assurer une carrière uniforme à un agent intercommunal ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de REDACTEUR à temps non complet, à raison de 16/35° relevant de la catégorie B au service Administratif, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Vu la sollicitation du Centre de Gestion 81, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'Unanimité.

Questions diverses

Réunion publique

La prochaine et dernière réunion publique du mandat aura lieu le vendredi 4 juillet à 20h30 à la salle des fêtes.

Inauguration de l'école

Organisée par la Communauté d'Agglomération, elle aura lieu à l'occasion de la fête de l'école : le vendredi 27/06 à 18h30. Pas de discours officiel, seulement un mot de bienvenue de la part du Maire.

Championnat de France

Le collège Albert Camus informe la Municipalité qu'une élève habitant la commune est qualifiée, ainsi que son groupe de circuit training et Hip-Hop en championnat de France.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune de Rivières a reçu un avis défavorable pour l'année 2024, au titre du phénomène « Sécheresse / Réhydratation des sols ».

Village des Sports 2025

Il se déroulera cette année le mercredi 23 juillet sur le site d'Aiguelèze.

Recensement de la population

Le recensement de la population est fixé sur la période du 15 janvier au 14 février 2026. La commune a besoin d'agents recenseurs. Les personnes volontaires prêtes à suivre cette opération rémunérée sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat.

Prêt de vélos à assistance électrique

Du 30 juin au 26 septembre, la Communauté d'agglomération met à disposition de la commune de Rivières 2 vélos à assistance électrique. Pour en profiter et réserver, envoyer un mail à : reservationsalle.rivieres@gmail.com.

Assignation Tribunal Judiciaire

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une affaire en contentieux liée à l'urbanisme.

Rosalie

La mairie de Couffouleux remercie la commune de Rivières pour le prêt de la rosalie sur de longs mois.

Fin de la séance : 20h34.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**